

Agir pour l'intégrité scientifique : quels rôles pour les bibliothèques et structures documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Propositions de l'ADB

Préambule

Enjeu majeur pour la confiance dans la science, l'intégrité scientifique est définie par le Code de la recherche comme "l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et rigoureux" (article L.211- 2). Elle implique des valeurs de respect, de responsabilité et d'honnêteté tout au long du processus de recherche et de fiabilité dans la conception et l'usage des ressources.

Accompagnement sur les pratiques de science ouverte, formations sur la citation des sources ou sur le droit de l'information, signalement et diffusion des résultats de la recherche : les bibliothèques et services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche apportent aujourd'hui une contribution importante à l'information de la communauté académique sur les enjeux de l'intégrité scientifique. Leurs actions pour la diffusion de la science et pour le développement des compétences informationnelles en font des acteurs majeurs dans un environnement fragilisé par l'apparition des technologies d'intelligence artificielle.

Dans la continuité de leur accompagnement des évolutions de la production et de l'accès à l'information scientifique, les bibliothèques et services documentaires ont ainsi vocation à renforcer leurs actions pour l'information des communautés et la prise en compte de l'intégrité scientifique dans le signalement de la production scientifique.

Adressées à la communauté académique et aux bibliothèques de nos établissements, les propositions de l'ADB ont pour objectif de mieux définir le rôle possible des bibliothèques et de faciliter le développement de leur action aux côtés de l'Office Français de l'Intégrité Scientifique, du réseau des référentes et référents Intégrité scientifique et de l'ensemble des communautés de recherche engagés pour l'intégrité scientifique.

Propositions aux acteurs de l'intégrité scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche

1. Poursuivre le développement d'un réseau national impliquant les professionnels de l'information scientifique aux côtés des référents intégrité scientifique : favoriser le développement des liens entre tous les acteurs engagés au service de l'intégrité scientifique, préciser les rôles respectifs de ces différents acteurs.

2. Veiller à la bonne circulation des informations et des ressources au sein de ce réseau large (rencontres régulières, liste de diffusion commune) : favoriser la complémentarité entre le développement de compétences de proximité au sein des établissements et la mise à disposition d'une expertise mutualisée au service de ces acteurs de proximité.

3. Travailler collectivement à la dissémination des méthodes et des outils permettant de prévenir ou de repérer des manquements à l'intégrité scientifique : tester les outils existants, contribuer à leur évaluation et à l'amélioration, assurer une veille partagée sur l'évolution des méthodes et des outils.

4. Concevoir et accompagner la mise en œuvre de solutions collectives pour le signalement des rétractions de résultats de la recherche dans les outils de signalement et de diffusion de la production scientifique.

5. Penser et diffuser une veille partagée et des positions communes sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les pratiques de recherche et sur les conséquences de ces nouvelles technologies pour la diffusion des résultats de recherche.

6. Poursuivre le développement des compétences par le renforcement de l'offre de formations en matière d'intégrité scientifique : proposer des approches communes incluant droit de l'information et impacts des technologies de l'intelligence artificielle sur les pratiques de production de l'information.

Propositions aux bibliothèques et aux structures documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche

7. S'insérer dans l'écosystème existant et la réflexion collective au sein des établissements ; apporter une contribution et des compétences complémentaires à celles des acteurs engagés en local autour du ou de la référente intégrité scientifique.

8. S'impliquer dans les réseaux nationaux et internationaux dédiés à l'intégrité scientifique : contribuer à la veille partagée, à l'échange de pratiques et au débat sur les méthodes et les outils.

9. Contribuer à la promotion des pratiques responsables : gestion des références, citation des sources, utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle, bonnes pratiques éditoriales, pratiques vertueuses en matière de gestion des données, bonne attribution des fonctions d'auteurs...

10. Agir sur les terrains d'actions des bibliothèques et services documentaires : la sensibilisation, la formation et le signalement de la production scientifique. Orienter systématiquement l'ensemble des situations individuelles rencontrées vers les dispositifs existants dans les établissements et les référents intégrité scientifique.

Sensibiliser

11. Accompagner la définition de charte ou de documents de référence au sein des établissements et contribuer à leur diffusion.

12. Contribuer au développement d'actions de sensibilisation : communautés de recherche dans leur ensemble, jeunes chercheurs, directeurs de thèse, acteurs de la médiation scientifique.

13. Contribuer à la création de liens entre l'ensemble des enjeux relatifs à la confiance dans la science et à la fiabilité de l'information : intégrité scientifique, sciences pour la société, lutte contre la désinformation.

Former

14. Poursuivre l'intégration de l'intégrité scientifique dans les formations aux compétences informationnelles, de la licence au doctorat : citation des sources et gestion des références, science ouverte et gestion des données, visibilité de la production scientifique...

15. Diversifier les modalités de formation :

- contribuer au développement des ressources d'auto-formation
- co-animer des formations avec le référent intégrité scientifique et avec des chercheurs, pour faciliter le dialogue entre pairs

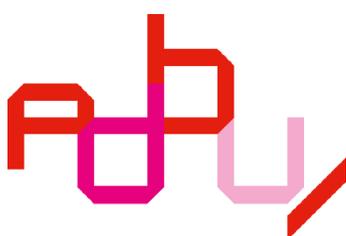
Accompagner le signalement et la diffusion fiable de la production scientifique

16. Contribuer à la dissémination des méthodes et des outils permettant de prévenir ou de repérer des manquements à l'intégrité scientifique.

17. En lien avec le développement de solutions mutualisées, apporter une contribution locale au signalement des résultats rétractés. Définir des processus internes et les mettre en œuvre.

18. Accompagner les éditeurs de revues dans la prise en compte des enjeux de l'intégrité scientifique dans leurs pratiques éditoriales.

19. Poursuivre les accompagnements déployés en matière de reproductibilité des données de recherche et intégrer les enjeux de traçabilité des données.



L'ADBU est l'Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. Dans l'écosystème en transformation de la connaissance et de l'information, l'ADBU porte la vision d'une bibliothèque universitaire (BU) au cœur des enjeux sociétaux. L'ADBU s'intéresse aux questions de stratégie documentaire, de diffusion de l'information scientifique et technique et ne cesse de réaffirmer le rôle, les missions, l'ambition et les valeurs des bibliothèques universitaires dans la construction d'une société démocratique, ouverte à toutes et à tous.